

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 28.09.2023  
ID : 077-217702158-20230925-020238\_076-AU



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### DÉCISION N° 002023\_076

Arrondissement de Torcy

Téléphone : 01 64 42 83 00  
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

**OBJET :** *Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation du marché de restauration en liaison froide*

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8

**Vu** la délibération n° 02020\_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de relancer le marché de restauration collective et du multi-accueil ;

#### DÉCIDE :

**Article 1 :** de conclure avec la société Poivre et Sel Conseils, domiciliée 7 avenue André Roussin - Ponant Littoral - Bâtiment B - 13016 MARSEILLE, un contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de restauration collective et du multi-accueil en liaison froide pour un montant de 14 950.00 euros HT.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN